DLP 21-4-80326047

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, INDRE-ET-LOIRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - B.P. 210 - 45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX
Téléphone : 86-36-24

Commission Paritaire de Presse n° 530 AD

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la D.D.A. du Loiret
93, rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX

BULLETIN TECHNIQUE N° 291

16 AVRIL 1980

/ VIGNES /

TRAITEMENTS D'HIVER



Bourgeon dans le coton
Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent, protection cotonneuse brunâtre très visible.

En situations précoces le gonflement des bourgeons est observé (STADE B). Les écailles s'écartent laissant apparaître la protection cotonneuse brunâtre. Il est rappelé que les applications d'Arsénite de Soude contre l'ESCA sont à suspendre dès le début du gonflement des bourgeons car elles risquent alors d'être phytotoxiques pour la végétation. Il est par contre encore possible de réaliser les traitements d'hiver préconisés contre l'ACARIOSE avec des huiles jaunes.

PERITELES GRIS ET NOCTUELLES

Dès le stade B la vigne peut être sensible aux attaques de PERITELES GRIS et de NOCTUELLES qui dévorent les bourgeons en les évidant.

Des attaques localisées sont observées chaque année, notamment l'an dernier dans le Sancerrois et dans la région de Mézières lez Cléry (45). Il convient donc de surveiller les parcelles pour intervenir dès les premières attaques.

Pour lutter contre le PERITELE GRIS qui est un gros charançon il est possible d'utiliser l'un des insecticides suivants : LINDANE (Nombreuses spécialités) : 30 g par hl - ENDOSULFAN (Agrophyte, Ekadine, Insectophène, Thiodan et Thiodane) : 35 g par hl.

Pour lutter contre les NOCTUELLES ou vers gris assez résistants aux insecticides il est préférable d'épandre des appâts empoisonnés à raison de 30 à 100 kg par hectare en fonction de la spécialité commerciale : CARBARYL (Sevin appâts), CHLORPYRIPHOS (Dursban appâts), LINDANE (Sovicortil L, Granater L), TOXAPHENE (Sopraphène granulé) et PHOXIME (Volaton 5, Agridine 5 G).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES UTILISES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

En 1979, nous avions déjà donné aux viticulteurs, sous forme d'un tableau, quelques indications sur les propriétés des nouveaux fongicides anti-mildiou, par rapport aux produits plus anciens auxquels les viticulteurs sont habitués. Depuis lors une campagne viticole s'est déroulée et une mise à jour de ce tableau s'imposait. Malgré tout, les données qu'il contient restent susceptibles d'être modifiées au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises.

Ce tableau appelle également quelques précisions :

1 - LES FONGICIDES CLASSIQUES -
Tous les fongicides classiques ont une action essentiellement préventive. Leur efficacité est à son maximum lorsqu'ils sont appliqués juste avant les pluies contaminatrices. Afin d'aider les viticulteurs dans leur choix, il nous a paru utile de mentionner ici les actions secondaires actuellement reconnues de ces fongicides.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur -Gérant : P. JOURNET

P. 1401

Les doses homologuées respectivement contre chaque maladie sont indiquées dans le tableau ci-dessous en grammes de matière active par hectolitre d'eau.

MATIERES ACTIVES	Mildiou	Black-rot	Excoriose	Actions sur d'autres champignons (1) et sur les acariens (2)
CAPTAFOL	120	180	-	-
CAPTANE	175	175	-	-
CARBATENE	300	-	-	
CUIVRE DE L'HYDROXYDE	500	500	-	) - freine l'oïdium et le (botrytis
CUIVRE DE L'OXYCHLORURE	500	500	-	) favorise à faible dose
CUIVRE DE L'OXYDE CUIVREUX	500	500	-	(le développement des
CUIVRE DE SULFATE (3)	500	500	-	) acariens (Panonychus ulmi)
DICHLOFLUANIDE	125	250	200	Homologué sur Botrytis et oïdium à 200 g/hl
FOLPEL	150	175	150	- Freine l'oïdium et le botrytis - Favorise P. ulmi
MANCOPPER	230	-	-	
MANCOZEBE	280	280	280	- Freine P. ulmi et Rot brenner
MANEBE	280	280		- Freine P. ulmi - A la suite d'applications répétées, favorise oïdium et botrytis
METIRAME DE ZINC	320	-	320	-
PROPINEBE	280	280	280	- favorise l'oïdium - freine légèrement P. ulmi
ZINEBE	250	250	-	-

(1) D'après BESSON - JOLY - TOUZEAU - MARS 1978 - PHYTOMA

(2) - = absence d'autorisation provisoire de vente ou manque de renseignements dans l'état actuel des connaissances sur les actions secondaires de certaines matières actives

(3) Certaines spécialités sont homologuées à plus faible dose (300 g/hl).

De très nombreuses spécialités contiennent en association :
- soit du Cuivre et un ou plusieurs fongicides organiques de synthèse
- soit plusieurs fongicides organiques de synthèse.

Certaines de ces assoiations sont autorisées sur d'autres maladies de la vigne (Black-Rot, Pourriture Grise, Oïdium).

2 - FONGICIDES A BASE DE CYMOXAMIDE (anciennement CURZATE) -

Les fongicides à base de Cymoxamide peuvent pénétrer dans le végétal en moins d'une heure environ, mais ils ne sont pas systémiques car leur pénétration reste localisée à l'organe traité. Ils ont une action STOPPANTE sur le mildiou : on désigne ainsi la possibilité pour un fongicide de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal. Quant à leurs actions secondaires, elles varient suivant la nature et la concentration de ces produits en fongicides "classiques". .../...

SPECIALITES COMMERCIALES	MATIERES ACTIVES	DOSES HOMOLOGUEES EN g/hl	
		MATIERES ACTIVES	SPECIALITES
REMILTINE (*)	Cymoxamide + Mancozèbe	12 + 140	300
FULVAX (*)	Cymoxamide + Mancozèbe	12 + 140	300
ANTEOR (*)	Cymoxamide + Folpel	12 + 100	300
REMIFAL (*)	Cymoxamide + Folpel	12 + 100	300
ANTEOR C (*)	Cymoxamide + Folpel + Cuivre	12+50+75	600
REMIFAL C	Cymoxamide + Folpel + Cuivre	12+60+60	350
SYGAN	Cymoxamide + Captafol + Folpel	12+24+36	360
SYPHAL (*)	Cymoxamide + Captafol + Cuivre	12+24+60	600
NOVOFIX F ACTIVE	Cymoxamide + Zinèbe + Folpel	12+70+80	250
CUPROFIX CZ	Cymoxamide + Zinèbe + Cuivre	12+35+85	500
CUPROFIX F	Cymoxamide+Zinèbe+Cuivre+Folpel	12+35+60+80	500
FULVAX C	Cymoxamide + Mancozèbe + Cuivre	12+35+62,5	500
REMILTINE C	Cymoxamide + Mancosèbe + Cuivre	12+40+90	300

(*) Spécialités également homologuées ou en autorisation provisoire de vente pour l'EXCORIOSE.

3 - LES FONGICIDES SYSTEMIQUES -

Les fongicides systémiques pénètrent rapidement dans le végétal et sont ensuite véhiculés par la sève, ce qui assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement. Ils ont une action stoppante de durée variable.

Certains ont une action ERADICANTE : appliqués sur des lésions déjà formées, ils empêchent le champignon de former des fructifications. Leurs actions secondaires sont encore mal connues.

SPECIALITES COMMERCIALES	MATIERES ACTIVES	DOSES HOMOLOGUEES EN g/hl	
		MATIERES ACTIVES	SPECIALITES
MIKAL (*)	Phosethyl AL + Folpel	150 + 75	300
RHODAX	Phosethyl AL + Mancozèbe	154 + 91	350
ACYLON BLEU	Metalaxyl + Cuivre	22,5 + 52,5	150
ACYLON F	Metalaxyl + Folpel	22 + 44	110
CALTAN (*)	Milfurame + Folpel	12 + 30	200
VAMIN (*)	Milfurame + Folpel	12 + 30	200

(*) Spécialités également homologuées ou en autorisation provisoire de vente pour l'EXCORIOSE.

Au cours de la prochaine campagne, des indications complémentaires seront données sur l'emploi de ces fongicides en fonction de l'évolution de la maladie.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire "CENTRE"
G. BENAS

P402

Caractéristiques des fongicides autorisés contre le Mildiou de la Vigne

MATIERES ACTIVES / CARACTERISTIQUES	FONGICIDES CLASSIQUES	FONGICIDES A BASE DE CYMOXAMIDE	FONGICIDES A BASE DE PHOSETHYL	FONGICIDES A BASE DE METALAXYL	FONGICIDES A BASE DE MILFURAME (1)(2)
Pénétration à l'intérieur de la plante	Non	localisée à l'organe couvert de fongicide	Oui		
Systémie (le fongicide est véhiculé par la sève	Non	Non	Oui		
Protection des organes formés après le traitement	Non	Non	Oui		
Vitesse de pénétration (variable suivant les conditions climatiques)	-	Environ 1 heure	Environ 1 heure		
Elimination par la pluie	Après une hauteur 20-25 mm	pas après pénétration	Pas après pénétration		
Action préventive	Oui	Oui	Oui		
Durée d'action (rémanence)	10 à 12 j sur les organes traités	12 j.	14 jours		
Action stoppante après contamination	Non	3 - 4 jours	2-3 j. (irrégulière)	4-6 jours	3-4 jours
Action éradicante	Non	faible	faible	marquée	insuffisamment connue

(1) Indications fournies par la firme. Celles-ci devront être confirmées. Toutefois, le MILFURAME semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser.

NOTA : Ce tableau a été réalisé d'après les conclusions du Groupe de Travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Laboratoire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin et du Service de la Protection des Végétaux.